



Planification annuelle 2019-2020

2^e année du primaire (musique)

À l'intention des parents



Chers parents,

C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant à l'école Saint-Clément-Est. Tel que prescrit dans le régime pédagogique, nous vous transmettons certaines informations qui vous permettront d'accompagner votre enfant tout au long de l'année scolaire. Dans chacune des disciplines, votre enfant acquiert des connaissances. Lorsqu'il arrive à mobiliser ses nouvelles connaissances, il développe ses compétences. Autrement dit, lorsque l'élève arrive à utiliser ce qu'il a appris dans des contextes variés, il devient compétent. Savoir par cœur, c'est bien, mais savoir agir, c'est mieux!

Le *Programme de formation de l'école québécoise*, la *Progression des apprentissages* et les *Cadres d'évaluation des apprentissages* sont les documents utilisés pour baliser les principaux objets d'apprentissage et d'évaluation¹.

Dans les pages qui vont suivre, vous trouverez :

- des renseignements sur les programmes d'études pour chacune des disciplines inscrites à son horaire;
- la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues;
- la liste du matériel requis pour l'enseignement de ces programmes;
- des informations diverses pour chacune des disciplines.

Par ailleurs, voici quelques informations concernant les communications officielles que vous recevrez durant l'année :

Communications officielles de l'année	
1^{re} communication écrite	Vous recevrez une première communication dans la semaine du 1 octobre 2019 Cette communication contiendra des renseignements qui visent à indiquer de quelle manière votre enfant amorce son année scolaire sur le plan de ses apprentissages et sur le plan de son comportement.
Premier bulletin	Le bulletin vous sera acheminé par voie électronique dans la semaine du 11 novembre. Ce bulletin couvrira la période du 28 août au 7 novembre et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin vous sera acheminé par voie électronique, dans la semaine du 9 mars. Ce bulletin couvrira la période du 8 novembre au 21 février et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera disponible avant le 15 juillet 2019. Il couvrira la période s'échelonnant du 24 février jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60 % du résultat final de l'année.

N'hésitez pas à communiquer avec les enseignants de votre enfant ou avec nous pour de plus amples informations.

La réussite de votre enfant est au cœur de nos préoccupations!

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire.

La direction de l'école Saint-Clément-Est

¹ <http://www.mels.gouv.qc.ca/>

Spécialistes de 2^e année

Lorie Paquette (musique)

Exigences particulières, devoirs et leçons, matériel de base

Musique

- Utilisation de l'instrumentarium Orff
- Audition de disques compacts (répertoire varié)

Musique, 2^e année

Compétences développées par l'élève

Inventer des pièces vocales ou instrumentales

L'élève apprend à inventer de courtes pièces musicales et à utiliser des éléments mélodiques.

Interpréter des pièces musicales

L'élève interprète de courtes pièces vocales et instrumentales. Il apprend quelques connaissances liées au langage musical. Il utilise sa voix et quelques instruments simples. Il tient compte des gestes de direction (début et fin de la pièce, nuances, etc.).

Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades

L'élève nomme des contenus présents dans l'œuvre musicale. Il apprend à faire des liens entre ce qu'il a ressenti et l'œuvre entendue. Il utilise le vocabulaire propre à la discipline.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la deuxième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 28 août au 7 novembre		2 ^e étape (20 %) Du 8 novembre au 21 février		3 ^e étape (60 %) Du 24 février au 22 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MELS / CS	Résultat inscrit au bulletin
Inventer des pièces vocales ou instrumentales. Évaluation de créations musicales (notation non-conventionnelles)	Non * Fait l'objet d'apprentissage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin.	Inventer des pièces vocales ou instrumentales. Observation du travail en équipes lors d'une création musicale. Évaluation de la démarche de création et du respect des consignes de départ.	oui	Inventer des pièces vocales ou instrumentales. Observation du travail en équipes lors d'une création musicale. Évaluation de la démarche de création et du respect des consignes de départ.	Non	Oui
Interpréter des pièces musicales. Évaluation de la technique instrumentale.	oui	Interpréter des pièces musicales. Évaluation de la technique instrumentale et vocale. Évaluation des règles de la musique d'ensemble par l'observation	Oui	Interpréter des pièces musicales. Évaluation de la technique instrumentale et vocale. Évaluation des règles de la musique d'ensemble par l'observation		Oui
Apprécier des œuvres musicales. Expression d'une décision dans l'appréciation d'une œuvre musicale.	oui	Apprécier des œuvres musicales. Auditions d'œuvres, discussions, compte rendus d'écoute.	Oui	Apprécier des œuvres musicales. Auditions d'œuvres, discussions, compte rendus d'écoute. Test de connaissances des différents éléments du langage musical (répertoire varié).		Oui